

Concrètement, ce plan devrait toucher aux éléments suivants : 1. Une surveillance accrue des systèmes de transport, en particulier dans les zones portuaires; 2. Une amélioration des opérations de collecte de renseignement, d'évaluation des risques et d'échange d'information; 3. Un renforcement des méthodes d'interception, qui pourraient, entre autres, comporter des récompenses (par exemple, l'octroi d'une passe privilégiée) pour les compagnies privées disposées à accroître le contrôle sur les marchandises qu'elles transportent; 4. Étudier la possibilité de cantonner des officiers américains dans les ports d'entrée au Canada.

Le commentateur de la séance, Reg Whitaker, a soulevé deux points. Le premier est à l'effet que l'on assiste sans doute, depuis quelques années, à la redéfinition et au déplacement des frontières, mais certainement pas à leur disparition, comme l'affirment certains. Ainsi, l'abolition des contrôles entre États européens a mené au renforcement des mesures de sécurité et de surveillance vis-à-vis l'extérieur. De même, il y a lieu de se demander si la mise en oeuvre des projets de *Homeland Defense* ne marquent pas la création d'une « Forteresse Amérique ».

La seconde remarque touche à la nature du périmètre de sécurité que l'on s'apprête à ériger. Inévitablement, celui-ci conduira à une harmonisation des normes et règles touchant à la circulation des personnes entre le Canada et les États-Unis. Si ce scénario devait se réaliser, il soulèverait des questions délicates. Ainsi, le Mexique pourrait-il être traité sur le même pied que le Canada? La situation des deux États est, en effet, passablement différente, puisque plusieurs des immigrants illégaux qui tentent de franchir le Rio Grande sont des citoyens mexicains. Ne verrait-on pas alors émerger une forme de hiérarchisation ou de stratification au sein même de l'ALENA? En fait, il y a tout lieu de croire que les programmes de *Homeland Defense* vont exacerber les distinctions en les membres de l'Accord.

b. Discussion

Les débats se sont concentrés sur deux thèmes, soit la définition du problème et les solutions possibles.

1. La nature du problème

Certains participants ont fait remarquer que la question à savoir si le « Canada est partie du problème ou de la solution » est mal posée. En fait, c'est le Canada qui subit les inconvénients de l'hostilité que suscitent les politiques américaines, et ce sont ces politiques qui nécessitent l'adoption, par le Canada, de mesures qu'il n'aurait pas à appliquer autrement. D'autres ont noté qu'il y a de profondes divergences quant à la nature de la menace. Les Canadiens ne se sentent pas visés par le terrorisme, si bien qu'il pourrait être difficile de convaincre la population d'adopter des mesures contre ce type de menace, surtout si ces mesures semblent aller à l'encontre des valeurs de la société civile. Toutefois, un participant a rappelé que le Canada ne peut se payer le luxe de ne pas se prémunir contre de telles actions, d'autant plus que l'utilisation, par des terroristes, d'arme de destruction massive aurait, nécessairement, un impact de ce côté-ci de la frontière. Qu'ils le veuillent ou non, les Canadiens partagent le sort de leurs voisins du Sud.